



## DECISION N°D-2024-27

### Diagnostic et schéma directeur des systèmes d'assainissement et zonage des eaux pluviales sur les communes de Potigny et Ussy - Demande de subvention

#### Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°56/2020 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 d'élection du Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu la délibération n°73/2020 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 fixant la liste des matières qui sont délégués au Président pour la durée de son mandat parmi lesquelles figurent la demande de subventions auprès des organismes financeurs de la collectivité ;
- Vu la consultation lancée pour la réalisation d'un diagnostic et schéma directeur des systèmes d'assainissement et zonage des eaux pluviales sur les communes de Potigny et Ussy ;
- Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 28 juin de retenir le candidat le mieux-disant ;
- Considérant que ce projet peut recevoir une aide de l'Agence de l'Eau.

#### DECIDE

##### ARTICLE 1

De solliciter l'Agence de l'Eau pour l'obtention d'une subvention au taux maximum pour permettre la réalisation du diagnostic et schéma directeur des systèmes d'assainissement et zonage des eaux pluviales sur les communes de Potigny et Ussy.

##### ARTICLE 2

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

##### ARTICLE 3

Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

Fait à Falaise, le 4 juillet 2024

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la publication le 04 JUL. 2024

Et de sa transmission en Préfecture le 04 JUL. 2024

Le Président,

Jean-Philippe MESNIL